



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

## troubles mentaux

Question écrite n° 98679

### Texte de la question

M. Christian Vanneste souhaiterait attirer l'attention de M. le ministre de la santé et des solidarités sur l'urgence concernant le nombre croissant de personnes affectées de troubles mentaux en France. En effet, le nombre de personnes déclarant consulter régulièrement pour des troubles mentaux est en hausse depuis une dizaine d'années et s'élève aujourd'hui à 1,2 million, tout comme près de 40 % des Français affirment avoir déjà pris des médicaments psychotropes. Mais il n'existe que cinq centres spécialisés en France pour ce genre de cas. Il aimerait savoir si le Gouvernement a l'intention d'agir contre ce fléau et de développer les cellules d'accueil autres que les établissements psychiatriques.

### Texte de la réponse

À ce jour, la plupart des études épidémiologiques évaluent la prévalence sur un an des troubles mentaux en France entre 15 % et 20 %. L'augmentation observée depuis plusieurs années de la demande adressée aux professionnels de la psychiatrie et la santé mentale traduit cependant moins une augmentation des troubles eux-mêmes qu'un changement global de la perception de la psychiatrie et des psychiatres, qui amplifie la connaissance du fait psychique et permet l'expression de la demande. Cette augmentation de la demande se traduit bien dans l'activité des services de psychiatrie puisque la file active des personnes suivies dans le seul secteur public pour la psychiatrie générale est supérieure à 1,2 millions de personnes, en augmentation de 74 % par rapport à 1989. Une attention particulière est portée à l'accessibilité des structures d'accueil grâce notamment aux 2 000 centres médico-psychologiques répartis sur l'ensemble du territoire. Cette politique en faveur de la prévention des troubles mentaux et de l'accès précoce au système spécialisé est reprise dans le plan psychiatrie et santé mentale. Ce plan, qui prévoit un effort financier total de 288 MEUR sur la période 2005-2008, est complété par un volet investissement particulièrement important puisqu'1,5 milliard d'euros seront attribués sur la période 2006-2010. Ceci permettra d'améliorer les conditions d'accueil et de prise en charge des patients à la fois en hospitalisation mais également sous des formes ambulatoires ou à temps partiel. Le premier bilan publié en juin 2006 a montré que cette politique nationale a été bien relayée par les régions. Les budgets affectés aux établissements ayant une activité de psychiatrie en 2005 (36 MEUR) ont été supérieurs aux crédits annuels prévus (21 MEUR). Ceci s'est notamment traduit par le financement de 78 postes de médecins et 603 postes de professionnels paramédicaux. La montée en charge de cette politique s'est poursuivie en 2006 par l'affectation de 30 millions d'euros supplémentaires.

### Données clés

**Auteur :** [M. Christian Vanneste](#)

**Circonscription :** Nord (10<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 98679

**Rubrique :** Santé

**Ministère interrogé :** santé et solidarités

**Ministère attributaire** : santé et solidarités

Date(s) clé(s)

**Question publiée le** : 4 juillet 2006, page 6967

**Réponse publiée le** : 9 janvier 2007, page 372